



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

**Sous-direction de l'Innovation**

**Bureau de la Finalisation de la Recherche**

Adresse : 1 ter avenue Lowendal  
75700 Paris 07 SP

Suivi par : Pierre Grenier  
Tél : 01 49 55 44 56  
Fax : 01 49 55 80 98  
Mail : pierre.grenier@agriculture.gouv.fr

**CIRCULAIRE**

**DGER/SDI/C2008-2013**

**Date: 23 octobre 2008**

Date de mise en application : 23 octobre 2008  
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Mesdames et messieurs les préfets de région

**Objet** : Nouvelle circulaire AAP Docteurs pour l'Entreprise modifiant la circulaire DGER/SDI/C2008-2010 du 24 juillet 2008 du lancement de l'appel à projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE.

**Bases juridiques** : Code rural (Livre VIII, titre II) ; loi de finances 2008

**Résumé** : Le ministère de l'agriculture et de la pêche modifie la circulaire DGER/SDI/C2008-2010Z du 24 juillet 2008 qui a ouvert l'appel à projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE. Les modifications portent sur la page 7, section 6, où la procédure de sélection est allégée et davantage étalée.

**Mots-clés** : appel à projets ; docteurs pour l'entreprise.

**Destinataires**

Pour exécution :  
Préfets de région ;  
Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt.

Pour information :  
Préfets de Départements ;  
Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt ;  
Madame la Présidente du CNRS ;  
Madame la Présidente de l'INRA ;  
Monsieur le Président du CIRAD ;  
Monsieur le Président du Cemagref ;  
Madame la Directrice Générale de l'AFSSA ;  
Présidents des Etablissements de l'Enseignement Supérieur ;  
Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Agricole ;  
Madame la Présidente de l'ADEME ;  
Monsieur le Directeur Général de l'ACTIA ;  
Monsieur le Directeur Général d'OSEO ANVAR.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche modifie la circulaire DGER/SDI/C2008-2010Z du 24 juillet 2008 qui a ouvert l'appel à projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE. Les modifications portent sur la page 7, section 6, où la procédure de sélection est allégée et davantage étalée.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette modification.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Jean Louis BUËR



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE  
Direction Générale  
de l'Enseignement et de la Recherche**

# **Appel à Projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE**

**Edition 2008 : IAA INNOVATION**

**Diffusion initiale de l'appel à projets : 24 juillet 2008**

**Modification : 23 octobre 2008**

**Première date de remise des manifestations d'intérêt  
à [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr) :**

**15 octobre 2008**

**Deuxième date de remise des manifestations  
d'intérêt à [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr) :**

**20 novembre 2008**

**MOTS CLES : DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE, RECHERCHE FINALISÉE,  
TRANSFERT, VALORISATION, INNOVATION, IAA, PROCÉDES,  
ECOTECHNOLOGIES, DURABILITÉ, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ALIMENTATION  
ET SANTÉ, SÉCURITÉ SANITAIRE.**

La mise en œuvre de l'appel à projets est réalisée par le Cemagref qui est mandaté par le MAP-DGER pour en assurer la gestion scientifique, la conduite opérationnelle et l'administration.

# PROGRAMME DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

## Appel à Projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE

Edition 2008 : IAA INNOVATION

Informations importantes :

Diffusion initiale de l'appel à projets : **24 juillet 2008**

Modification : **23 octobre 2008**

Dates limites d'envoi des manifestations d'intérêt sous forme électronique,  
**15 octobre ou 20 novembre 2008 à l'adresse :**

[IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr)

Information aux porteurs des projets présélectionnés : **24 octobre ou 28 novembre 2008**

Dates limites d'envoi des projets sous forme électronique, **17 novembre ou 19 décembre 2008 à l'adresse :**

[IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr)

Sélection : **le 24 novembre ou le 13 janvier 2008**

Contacts Appel à Projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE, édition IAA Innovation :

Pour toute information concernant cet appel à projets, contacter l'unité support à l'adresse : [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr)

Sites Web : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) ou [www.cemagref.fr/Informations/Actualités](http://www.cemagref.fr/Informations/Actualités)

Il est recommandé aux déposants :

1. De lire attentivement l'ensemble du texte de l'appel à projets avant de déposer un projet de recherche.
2. De ne pas attendre la date limite d'envoi des manifestations d'intérêt et des projets finalisés pour réaliser la soumission du projet de recherche par voie électronique.
3. Ne pas hésiter à prendre contact avec l'unité support : [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr)

## 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

A l'initiative de la DGER, l'appel à projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE a pour buts de renforcer l'innovation dans les entreprises en y encourageant le recrutement de docteurs, en particulier pour y transférer des résultats de recherches. Il tend à développer des synergies entre l'Enseignement Supérieur, la Recherche, et les entreprises : les docteurs lauréats recevront une formation sur l'innovation en entreprise assurée par des établissements de l'Enseignement Supérieur, ainsi qu'une formation de chefs de projets.

**L'édition 2008 est ciblée sur l'innovation dans les industries agro-alimentaires (IAA).** Sa gestion est confiée au Cemagref qui mandaté par la DGER pour en assurer la gestion scientifique, la conduite opérationnelle et l'administration. Ce mandat traduit la prise en compte dans le plan stratégique du Cemagref des politiques publiques du MAP en matière d'innovation dans les IAA. La formation des lauréats sur l'innovation dans les IAA sera assurée par AgroParisTech. Une formation de chefs de projets sera également assurée.

Cet appel à projets se place dans la droite ligne des conclusions du Grenelle de l'Environnement et des Assises de l'Agriculture. En lien avec les travaux de la plateforme technologique européenne Food for Life, l'appel à projets contribuera notamment à la promotion des écotechnologies dans les industries agroalimentaires et au développement de procédés de transformation plus efficaces et plus économes en énergie et en eau. De plus, cet appel à projets contribuera à promouvoir l'esprit d'entreprise en mettant en contact des jeunes formés par la recherche avec des entreprises. De manière duale, cet appel à projets soutiendra les recrutements et les carrières de docteurs au sein des entreprises, en maintenant à travers eux un lien fort avec les laboratoires de recherche, tout en leur assurant une formation à l'innovation et à la direction de projets.

## 2. Caractéristiques générales des projets

Les projets seront conçus comme un partenariat entre trois associés :

- Un jeune docteur dont la thèse a été soutenue dans l'année qui se destine à poursuivre son projet professionnel en entreprise,
- Un laboratoire d'un organisme de recherche ou un institut technique agro-industriel pour accueillir le jeune docteur sur un contrat de type post-doctoral,
- Une entreprise innovante intéressée par les résultats de la recherche et envisageant de les valoriser, qui présentera un business plan. Cette entreprise peut aussi confier à un jeune docteur l'analyse d'un sujet de recherche/développement identifié au sein de l'entreprise et nécessitant une collaboration avec un laboratoire de recherche spécialisé.

Ce partenariat sera bâti autour de la preuve d'un concept innovant ou de la valorisation de résultats scientifiques, issus :

- Soit directement des travaux de thèse du docteur, le laboratoire partenaire pouvant être celui dans lequel le docteur a préparé sa thèse,
- Soit de travaux d'un laboratoire qui estime que ces résultats peuvent être valorisés par une entreprise à condition que des travaux complémentaires

apportent la preuve du concept, ces travaux étant confiés au jeune docteur dans le cadre du partenariat du projet,

- Soit d'un questionnement de recherche identifié au sein de l'entreprise et pour lequel un laboratoire de recherche dispose d'éléments de réponse dont le transfert sera confié au jeune docteur.

Les projets présenteront :

- Un produit ou une technologie clairement identifié(e) qui a vocation à être l'objet d'une valorisation à l'issue du projet,
- Des premiers résultats indiscutables et suffisamment validés pour justifier qu'une valorisation économique se mette en place immédiatement à l'issue du projet.

Les projets « docteurs pour l'entreprise » auront une durée comprise entre 6 et 18 mois. Il est important que dans le cadre de ces projets, les jeunes docteurs soient accueillis pour une part significative de leur temps dans l'entreprise, variable selon chaque projet.

Les projets viseront à transférer une technologie, un produit, un savoir-faire, un service ou une méthodologie mis au point au sein d'un laboratoire de recherche reconnu. Ils pourront aussi, à partir d'un questionnement de recherche issu de l'entreprise, solliciter des résultats déjà disponibles au sein des laboratoires de recherche, et déclencher une opération d'innovation/transfert. Les travaux financés pourront concerner la validation d'un concept de produit issu des résultats de recherche : validation technique en conditions industrielles, changement d'échelle et étude de sa robustesse, comparaison avec des solutions alternatives concurrentes, identification d'applications pour le produit, première analyse des marchés correspondants et évaluation des coûts technico-économiques pour l'entreprise. Est concernée également l'exploration de la protection intellectuelle : première recherche d'antériorité et étude de liberté d'exploitation, veille concurrentielle comprenant une première analyse des forces et faiblesses et éventuellement un premier ciblage de partenaires potentiels, protection des résultats. Le projet précisera les modalités de gestion de la propriété intellectuelle entre les partenaires.

### 3. Champ de l'appel à projets

Les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « docteurs pour l'entreprise » porteront sur le domaine général de l'Agro-Alimentaire, et en priorité sur les thématiques identifiées dans le cadre des travaux du groupe innovation des Assises de l'agriculture ciblés sur le volet agroalimentaire :

- **Durabilité des productions et des filières :**
  - Développement des démarches visant à optimiser la logistique et l'efficacité et l'éco-efficience énergétique lors des procédés de transformation. La manière, le lieu où les produits sont transformés et emballés, comment la logistique est assurée, seront des points fondamentaux de même que les questions relatives à l'eau, l'énergie, le traitement et la gestion des déchets.
  - Prise en compte de l'influence des phénomènes de changement climatique dans l'évolution du cahier des charges des matières premières agricoles pour les produits alimentaires sous signe de qualité.

- Amélioration par éco-conception des équipements, des procédés de transformation, et des itinéraires technologiques dans les IAA.
- **Alimentation et santé :**
  - Rôle des ingrédients comme agents de propriétés positives pour l'homme. Interactions entre ingrédients (additifs et matières premières) dans les procédés de transformation.
  - Interactions entre la flore intestinale et le métabolisme. Désordres immunitaires (allergies, intolérance). Métagénome (génome de l'ensemble des bactéries constituant la flore digestive).
  - Produits fermentés et santé, probiotiques et prébiotiques, lien avec l'amont agricole.
- **Sécurité sanitaire des aliments**
  - Utilisation des écosystèmes dans les milieux alimentaires notamment en vue de prévenir des contaminations (compétitions de flores,...) et de garantir l'innocuité des flores technologiques.

## 4. Jury, éligibilité, évaluation

### 4.1. Jury de sélection

Le jury sera composé de chercheurs et enseignant-chercheurs, de cadres R&D de l'Entreprise, de représentants de l'Etat, et de professionnels de la valorisation (cellules valorisation, OSEO, ...).

### 4.2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le coordinateur du projet ne doit pas être membre du jury de sélection,
- Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et être complets,
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets,
- La durée du projet sera de 6 à 18 mois,
- Le projet doit réunir au moins trois acteurs : un laboratoire, une entreprise, et un jeune docteur candidat au post-doctorat,
- Le jeune docteur ne doit pas avoir déjà fait de post-doctorat en France avant de postuler sur cet appel à projets,
- Un institut technique est assimilable à un laboratoire de recherches au regard de cet appel à projets, et non pas à une entreprise,
- Les entreprises doivent être du domaine agro-alimentaire et d'une taille inférieure à 2000 personnes ou indépendantes d'un groupe de plus de 2000 personnes.

## 4.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation seront les suivants :

Qualité scientifique :

- Caractère innovant de l'approche,
- Qualité de l'équipe,
- Clarté des objectifs.

Faisabilité :

- Faisabilité technique du projet (délais, clarté des objectifs et du programme de travail),
- Réalisme du budget annoncé,
- Probabilité de valorisation à l'issue du projet.

Potentiel de valorisation et applications :

- Existence d'un besoin / marché,
- Définition du produit ou du service envisagé,
- Valorisation envisagée, modalités liées à la propriété intellectuelle (cession de licence, partenariat industriel, ...),
- Concurrence et obstacles à une valorisation/commercialisation.

Solidité et motivation de l'Entreprise : bilan de l'entreprise, implication significative dans l'accueil du jeune docteur et le financement du projet, présentation d'un business plan pour la valorisation.

## 5. Dispositions relatives au financement

L'appel à projets DOCTEURS POUR L'ENTREPRISE est doté en 2008 de 400 000 €, correspondant à 90 mois de post-doctorat et aux frais de formation des lauréats à l'innovation en entreprise et à la direction de projets. Le responsable chef de file est l'entreprise. Le porteur du projet est le jeune docteur. Le financement attribué au projet sera apporté sous la forme d'une subvention. L'entreprise reçoit cette subvention pour payer le jeune docteur. L'entreprise participe au projet en finançant l'environnement scientifique et technique du docteur en entreprise et/ou l'équipement dont il a besoin pour conduire le projet, et en assurant son accompagnement en partenariat avec le laboratoire.



## 6. Modalités de soumission, sélection, et suivi

Le dossier de soumission à l'appel à projets devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Les formulaires ont été mis en ligne le **25 juillet 2008** sur les sites [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) et [www.cemagref.fr/Informations/Actualités](http://www.cemagref.fr/Informations/Actualités).

La manifestation d'intérêt devra impérativement être transmise par le partenaire coordinateur sous forme électronique à l'adresse [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr) **selon deux appels à projets successifs au titre de 2008.**

**Premier AAP :** La manifestation d'intérêt devra impérativement être transmise par le partenaire coordinateur **au plus tard le 15 octobre 2008**. Un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au coordinateur par l'unité support. Une information aux porteurs des projets sera communiquée **le 24 octobre 2008**. Les projets présélectionnés devront être complétés selon les indications du jury et envoyés au secrétariat de l'AAP avant **le 17 novembre 2008**. Ils seront examinés par le jury qui se réunira **le 24 novembre 2008** et proposera au DGER une liste de lauréats.

**Deuxième AAP :** La manifestation d'intérêt devra impérativement être transmise par le partenaire coordinateur **au plus tard le 20 novembre 2008**. Un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au coordinateur par l'unité support. Une information aux porteurs des projets sera communiquée **le 28 novembre 2008**. Les projets présélectionnés devront être complétés selon les indications du jury et envoyés au secrétariat de l'AAP avant **le 19 décembre 2008**. Ils seront examinés par le jury qui se réunira **le 13 janvier 2008** et proposera au DGER une liste de lauréats.

**Correspondant pour toute information concernant l'appel à projets :** Secrétariat IAA Innovation : [IAA.innovation@cemagref.fr](mailto:IAA.innovation@cemagref.fr).

Le jury sera chargé de proposer à la DGER la liste des meilleurs projets éligibles pour le financement et de fixer les modalités particulières de suivi de chaque projet sélectionné, afin de garantir leur bon déroulement et de veiller à la réalisation effective des objectifs de pré-valorisation décidés.

La décision finale de financement appartient au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

« Docteurs pour l'entreprise – innovation dans les industries agro-industrielles »

<b>Acronyme du projet :</b>	
<b>Titre du projet :</b>	
<b>Durée du projet :</b>	
<b>Nom du jeune docteur</b>	
<b>Laboratoire associé (et Nom du responsable scientifique )</b>	
<b>Entreprise partenaire</b>	
<b>Produit, technologie à valoriser :</b>	
<b>Applications visées :</b>	
<b>Résumé du projet</b> En trois parties : contexte scientifique, descriptif du projet et résultats attendus	

**ETAT D'AVANCEMENT**

**Résultats acquis**

*(Bases expérimentales sur lesquelles repose le projet, données préliminaires. Détailler et montrer les principaux résultats acquis)*

## PROJET

*Si possible, décomposer le projet en workpackages, détailler l'objectif de chaque workpackage,, ainsi que les livrables et jalons décisionnels. Préciser l'enchaînement entre les workpackages et les alternatives de développement du projet pour les jalons décisionnels.*

Nom du WP				Début		Fin	
Partenaire	1	2	3		Autres		
Hommes.Mois							

**Objectifs du WP:**

**Description des taches :**

**Livrables :**

**Jalons décisionnels :**

<b>Nom du WP</b>			<b>Début</b>		<b>Fin</b>	
<b>Partenaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Autres</b>		
<b>Hommes.Mois</b>						

**Objectifs du WP:**

**Description des taches :**

**Livrables :**

**Jalons décisionnels :**

<b>Nom du WP</b>			<b>Début</b>		<b>Fin</b>	
<b>Partenaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Autres</b>		
<b>Hommes.Mois</b>						

**Objectifs du WP:**

**Description des taches :**

**Livrables :**

**Jalons décisionnels :**

**Calendrier prévisionnel et jalons décisionnels (durée maximale de 12 mois)**

(Préparer un Gantt chart sur le modèle suivant en incluant les différents Workpackage (WP), les livrables (D), les jalons décisionnels (M))

Nom du WorkPackage / Jalons / Livrables	Partenaire coordonnateur	Equipes partenaires	Mois																							
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
WP1:																										
D1:																										
D2:																										
D3:																										
M1:																										
...																										

**Le laboratoire partenaire est-il le laboratoire dans lequel le jeune docteur a effectué sa thèse ? :**

Oui  Non

**Le projet a-t-il été soumis à d'autres programmes de financement :**

Oui  Non

Si oui, le(s)quel(s) ?



<b>BUDGET</b>
---------------

(1) Dépenses de personnel en CDD recruté pour le projet, y compris les charges sociales et les taxes afférentes selon le barème en vigueur dans chaque organisme, hors coût d'environnement. A exprimer en homme.mois (exemple : un personnel travaillant pour 1 an à temps plein sur le projet correspond à 12 hommes.mois).

(2) Matériel dont la valeur unitaire est supérieure à 4000 € HT.

(3) Justifier les frais de mission

(4) Prestations ou accès à des services auprès de structures internes à l'organisme (animalerie, analyses,...)

Le montant cumulé des prestations externes et internes ne doit pas dépasser 50% de la somme totale demandée

Dépenses de personnel (1)	Partenaire / fonction	Nombre d'homme.mois	Coût de l'homme.mois	Total
	Récapitulatif total personnel			
Equipement (2)				
Achat de petit matériel, consommables et fonctionnement				
Frais de mission				
Prestations de services externes à l'organisme				
Prestation de service internes à l'organisme (4)				
Budget total				

Le financement accordé dans le cadre du projet couvrira totalement ou en partie le coût du contrat (type post doc) pour le laboratoire d'accueil. Les frais d'environnement scientifique sont à prendre en charge par l'entreprise et/ou le laboratoire d'accueil.

**IDENTIFICATION DES PARTENAIRES**

*Remplir un tableau par partenaire :*

Nom du responsable scientifique	
Prénom du responsable scientifique	
Fonction	
Organisme d'appartenance	
Equipe	
Organisme de rattachement	

**Compétences de l'équipe et rôle dans le projet.**

**Joindre en sus :**

- **Le Curriculum vitae du jeune docteur ;**
- **Une lettre de l'entreprise présentant l'intérêt qu'elle porte aux travaux scientifiques, les perspectives de valorisation et la cohérence de ce projet par rapport à sa stratégie ;**
- **Bilan de l'Entreprise**
- **Business plan pour la valorisation.**